

Paris, le 16 novembre 2018

Arnaud MALAISÉ
Régis METZGER
Francette POPINEAU
Co-secrétaires généraux

À

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

Vous venez d'annoncer une nouvelle organisation administrative de l'école avec à la clé un nouveau statut des directeurs et directrices. S'il y a urgence à améliorer le fonctionnement pédagogique, éducatif et administratif de l'école ainsi que la reconnaissance et l'exercice de la fonction de direction d'école, cela ne peut passer ni par la création d'un statut hiérarchique à l'instar des chefs d'établissements du second degré, ni par la réorganisation territoriale des structures.

Nous venons d'organiser les États généraux de la direction d'école. Réunis dans plus de 60 départements ainsi qu'au niveau national, ils nous ont permis de prendre les avis et analyses de près de 2 500 collègues, de partager des constats et de dégager des pistes d'amélioration. Ils ont confirmé que les responsabilités et les tâches liées à la direction d'école n'ont cessé de s'alourdir ces dernières années. Un alourdissement lié aux demandes de l'institution, aux évolutions et à la complexité du métier d'enseignant, mais également aux sollicitations multiples, notamment celles des collectivités territoriales. Cet empilement de tâches réduit la part du travail de direction consacrée à l'animation pédagogique et à la coordination de l'équipe. Alors que dans le même temps, les derniers emplois aidés dévolus à l'aide administrative à la direction et au fonctionnement de l'école ont été supprimés.

Par ailleurs, les directeurs et directrices demandent que l'institution prenne davantage en compte leurs spécificités et leurs responsabilités et ainsi reconnaisse l'identité professionnelle du directeur d'école, comme une personne plurielle.

Votre réponse à ces problématiques par la création d'un statut de direction n'est pas appropriée. Un tel statut ne ferait que renforcer la position administrative des directrices et directeurs, les éloignerait des adjointes et adjoints et instaurerait des relations managériales au sein des équipes. Le tout sans répondre aux difficultés posées.

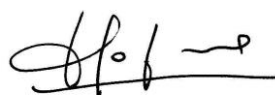
Pour améliorer la gestion des écoles, les directrices et directeurs ont avant tout besoin de temps, de personnels supplémentaires pour aider au fonctionnement de l'école et d'une formation autour de la dynamique collective ainsi que l'élaboration et l'impulsion de projets communs. Tout cela est à l'opposé du nouveau maillon hiérarchique que vous préconisez. Or, depuis toujours, les écoles fonctionnent très bien sans autorité hiérarchique en leur sein. L'ensemble des enseignants des écoles, directrices et directeurs comme adjointes et adjoints, nous disent leur attachement au collectif de travail, avec le conseil des maîtres, pour répondre aux besoins des élèves et favoriser leurs réussites. L'intérêt des élèves, le bon fonctionnement de l'école, la reconnaissance des personnels engagés pour une meilleure réussite de tous exigent donc de toutes autres mesures concrètes répondant réellement aux préoccupations des personnels et de l'école.

Pour autant, la reconnaissance d'un rôle spécifique pour les missions de direction d'école est indispensable mais ne peut se traduire par un statut hiérarchique qui ne soulagerait pas le directeur ou la directrice dans ses tâches et l'isolerait au sein des équipes.

Avant toute décision hâtive, qui consisterait à apporter une réponse toute faite à un constat complexe, le SNUipp-FSU vous demande solennellement de prendre le temps de la discussion telle que prévue dans l'agenda social, et ainsi de tenir compte de la parole des enseignants sur la réalité du rôle, des missions et du quotidien des directeurs et directrices.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Pour le co-secrétariat
Francette POPINEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Popineau', with a horizontal line extending to the right.